Le ministère de la guerre, jusqu'à la fin du règne de George III (1820), avec la faculté de tenir secrets tels documents que l'on jugera convenable. Registre des lettres de l'amirauté, etc., jusqu'à la fin de 1800. Bureau de l'audition, jusqu'à 1760.

Bureau du commerce, jusqu'à la fin du règne de George III (1820).

En ce qui concerne le bureau des archives publiques, ces règlements sont inflexibles, mais, dans la plupart des cas, une demande officielle suffit pour obtenir une exception à la règle. Graces à l'intervention de lord Kimberly, j'obtins permission d'examiner les documents de dates plus récentes que ceux qui sont spécifiés dans les règlements, et il n'existe aucune difficulté à ce sujet, tant que semblable permission ne peut pas être préjudiciable à des intérêts publics ou particuliers.

Les devoirs de la charge de conservateur des archives ne se bornent pas à recevoir et garder les documents publics déposés en vue de les conserver. Le conservateur est sans cesse occupé de la recherche de documents ayant une valeur historique

et que l'on transcrit pour les placer ensuite dans le dépôt accessible au public.

Le tableau suivant que j'ai dressé d'après les documents parlementaires annuels, montre combien ces recherches et les dépenses qu'elles entraînent, sont analogues aux recherches que nous faisons actuellement. Ces dépenses sont entièrementà part de celles du bureau, les recherches étant faites par des personnes spécialement nommées à cet effet.

_	1876	1871	1872	1873	3. 1874	1875	. 1876	1877	7. 1878	3. 1879	9. 1880	0. 188
 Pour former des volumes d'extraits de papiers d'Etat, y compris le choix, les copies et la collation faites dans les bibliothèques du continent 												-
continent. 2. Recherche de documents dans les archives de Simancas et collation	1,514	1,514	1,514	1,564	1,627	1,727	1,727	1,72	7 1,630	1,480	0 1,486	1,2
3. Recherche de documents dans les archives de Vénise collection	550	550	550	550	550	550	550	550	400	400	400	40
4. Copies de manuscrits dans la	530	000		530	530	530	530	530	530	530	530	53
rew. de la hibliath	750			750	750	750	750	750	750	750	750	
tifa à l'it	397	00.			400	200			400	400	400	
aus lighter & Fædera						2,000						2,00
* En 1874, et depuis lors, le trave	3,157	5,741	5,741	5,394	5,857	5,957	5,957	5,957	5,710	5,560	5,560	5.36

^{*} En 1874, et depuis lors, le travail indiqué sous les titres 4 et 5 a été modifié, et l'on a commencé à faire des recherches parmi les documents irlandais. A partir de cette date, ces deux titres doivent se

4. Dresser la liste des documents irlandais du règne de Jacques I et Charles I, y compris les manuscrits de Philadelphie.

5. Liste des instruments et entrées qui existent dans le bureau des archives publiques relativement à l'Irlande, depuis la période la plus reculée jusqu'à la fin du règne de Henri II.

Le travail fait sous le titre 1 comprend: la collation des papiers d'Etat du Protectorat; la collation des papiers d'Etat (intérieur et étranger du temps de Henri VIII, dont plusieurs étaient dispersés à l'intérieur et à l'étranger), transcriptions de documents déposés à Paris; transcriptions de documents déposés à Rome. Les autres titres s'expliquent d'eux-mêmes; mais je dois dire que les papiers d'Etat relatifs aux colonies, furent transférés de Simancas à Séville en 1829. Les papiers connus sous la désignation de "Manuscrits de Philadelphie" appartenaient autrefois à un bureau d'Etat de Dublin. Ils furent transportés en Amérique et ont été rendus à la nation anglaise par la compagnie de la bibliothèque de Philadelphie, en 1867.

J'ai pu examiner, dans tous ses détails, le fonctionnement du système adopté pour recevoir et mettre à la disposition du public les archives et papiers d'Etat remis an dépôt. Le conservateur adjoint me mit en rapport avec M. Kingston, qui consacra